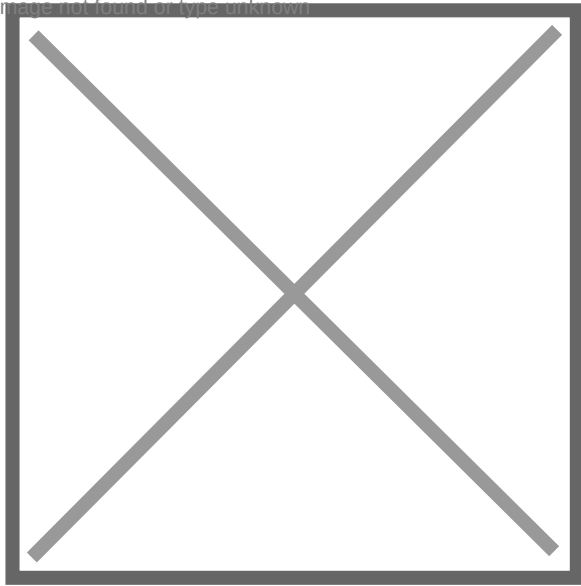


Image not found or type unknown



Erreur du pole emploi are-aff

Par **Infirmière**, le **22/06/2010** à **18:39**

Bonjour, rnrnMa situation est assez complexe, pour résumer, je suis entrée en formation infirmière le 01 février 2010, pour mon financement je me suis adressée au PoleEmploi afin de percevoir des allocations pendant les trois ans. rnrnJ'ai été licenciée de mon emploi (un CDI de 9h/sem) le 19 février 2010. rnrnLes ayants droit aux allocations ont donc été ouverts. Et j'ai perçu les allocations pendant trois mois. rnrnMais ils m'on appelé pour me dire que je devais rembourser les sommes perçues car j'ai été licenciée après le debut de la formation. Or, je n'ai rien touché avant le 16 mars. rnrnLes droits n'ayant jamais du être ouverts, j'accuse une erreur de leur part ainsi qu'un manque d'informations. Mais je dois rembourser les sommes, et je serai sans revenus. rnrnQuels recours ais-je dans ce cas ? Y a t'il une solution pour parvenir à percevoir encore les allocations ? rnrnJe vous remercie de votre attention et reste ouverte à toutes vos questions..rnrnCordialement.